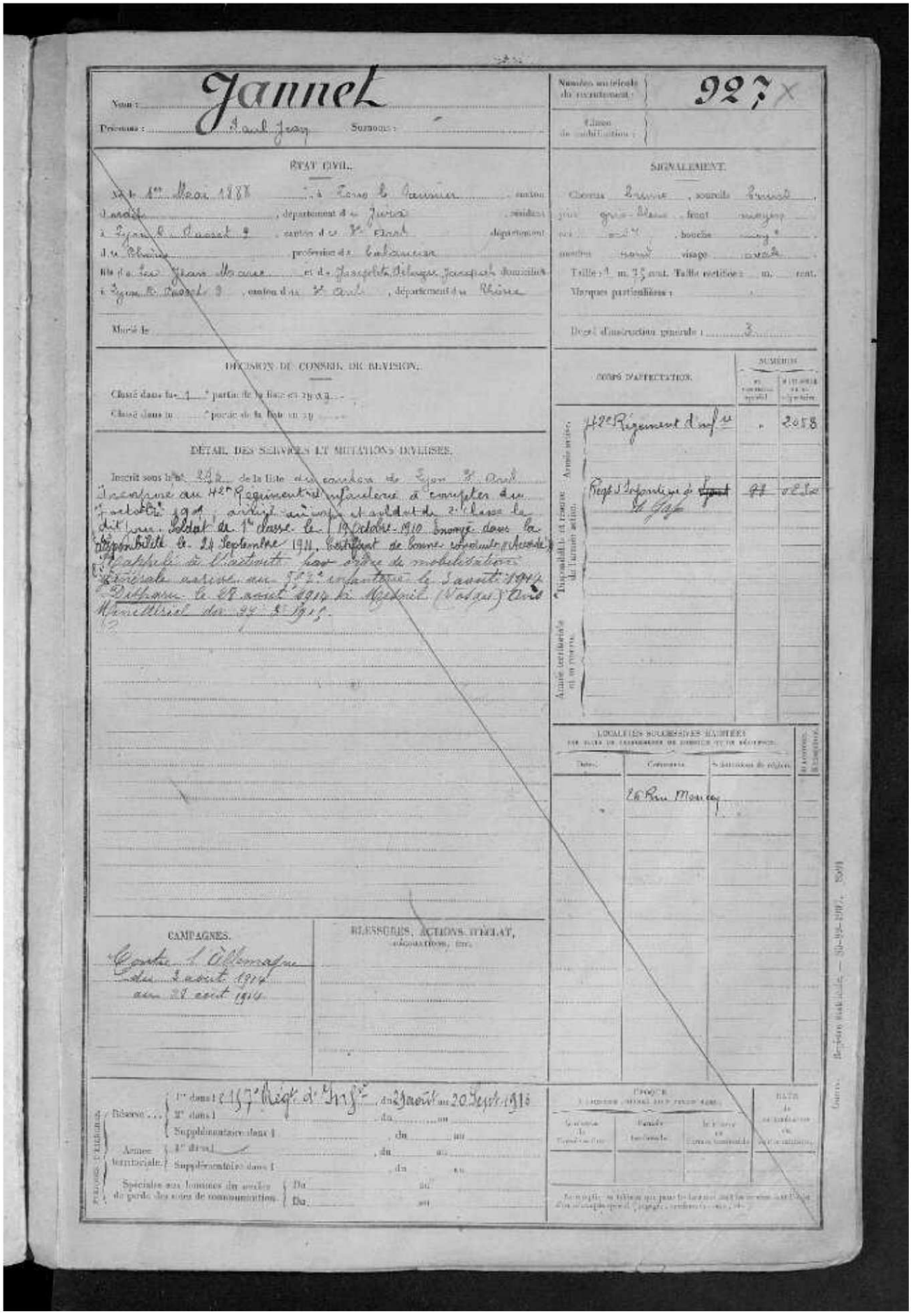

Nom : Jannel
Prénoms : Paul Jean
Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 927
Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

né le 1er Mai 1887 à Tarare (canton de Tarare, département du Rhône)
domicilié à Lyon 8e Arrond. (canton du 3e Est, département du Rhône)
profession de cultivateur
fils de Jean Marie et de Jacquet Pélagie Joséphine domiciliés à Lyon 8e Arrond. (canton du 3e Est, département du Rhône)
Marié le

SIGNALEMENT.

Cheveux châtain, sourcils châtain, yeux gris-bleu, front moyen, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale
Taille : 1 m. 75 cent. Taille rectifiée : m. cent.
Marques particulières :
Degré d'instruction générale : 3

DÉCISION DU CONSEIL DE RÉVISION.

Classé dans la 1re partie de la liste en 1908
Classé dans la partie de la liste en 19

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° 332 de la liste du canton de Lyon 8e Arrd
Incorporé au 142e Régiment d'infanterie à compter du 1er octobre 1908 ; arrivé au corps et soldat de 2e classe le dit jour. Soldat de 1re classe le 19 Octobre 1910 Envoyé dans la disponibilité le 29 Septembre 1911, certificat de bonne conduite accordé.
Rappelé à l'activité par ordre de mobilisation générale arrivé au 5e Cie 2e cantonnement le 3 août 1914
Disparu le 27 août 1914 à Neufchef (Vosges) Cne Montfaucon le 22 Sept 1915.

CORPS D'AFFECTATION.

	NUMÉROS	
	au contrôle spécial	d'ordre au recrutement
Armée active. 142e Régiment d'Inf.e	»	2058
Disponibilité et réserve de l'armée active. Régt d'Infanterie à Lyon 8e	93	2e Cie
Armée territoriale et réserve.		

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

Dates.	Communes.	Adresses de région.	Observations.
	6e Rue Marcey		

CAMPAGNES.

Contre l'Allemagne
Du 2 août 1914
au 28 août 1914

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, décorations, etc.

PÉRIODES D'EXERCICES.

Réserve : 1re dans le 142e Régt d'Inf.e du 2 août au 20 Sept 1913
2e dans le du au
Supplémentaire dans le du au
Armée territoriale : 1re dans le du au
Supplémentaire dans le du au
Spéciales aux hommes des services de garde des voies de communications : Du au / Du au

CONGÉS

Nature du congé.	Durée accordée.	Date de la mise en route.	Date de la rentrée au corps.

Les congés et tableaux qui pour la durée sont [illegible]